

PolySeSouvient

Groupe des étudiants et diplômés de Polytechnique pour le contrôle des armes



www.polysesouvient.ca ❖ info@polysesouvient.ca ❖ @polysesouvient ❖ 514-816-7818 ❖ A/S 4529 rue Clark, no 102, Mtl, H2T 2T3

Le lundi 29 octobre 2018

Madame Geneviève Guilbault
Vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique
Gouvernement du Québec
2525, boulevard Laurier, 5e étage
Tour des Laurentides
Québec (Québec) G1V 2L2
Téléphone : 418 643-2112
ministre@msp.gouv.qc.ca

Objet: Félicitations pour votre nomination et demande de rencontre

Madame la vice-première ministre,

Au nom des divers organismes et individus que représente PolySeSouvient, je vous transmets nos meilleurs vœux et félicitations à l'occasion de votre réélection comme députée de Louis-Hébert et de votre nomination comme vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale.

Comme vous le savez sans doute, le dossier du contrôle des armes demeure d'actualité au Québec et au Canada. Suite à un [long processus](#) déclenché en 2012 par le projet de loi C-19 du gouvernement Harper visant l'abolition du registre des armes non restreintes, le Québec a adopté la *Loi sur l'immatriculation des armes à feu* le 9 juin 2016. La Cour supérieure du Québec a [rejeté la contestation](#) de la loi lancée par des groupes pro-armes en octobre 2017 et la prise d'inventaire a été entamée le 29 janvier 2018. L'entrée en vigueur complète, c'est-à-dire la date à partir de laquelle toutes les armes non restreintes sur le territoire du Québec devront être immatriculées, est le 29 janvier prochain, c'est-à-dire dans trois mois.

Selon la Sûreté du Québec, huit armes sur dix qui sont saisies dans le cadre d'activités criminelles au Québec [sont des armes non restreintes](#). D'après [les experts en sécurité et en santé publique du Québec entier](#) (dont les associations policières, directeurs de police, intervenants en prévention du suicide et groupes de lutte contre la violence conjugale), la démonstration de l'utilité de l'immatriculation des armes n'est plus à faire, notamment grâce à [ses multiples bénéfices pour la sécurité publique](#). Par ailleurs, l'appui des Québécois en faveur de cette mesure est [demeuré majoritaire à travers les années](#).

L'idée n'est pas d'interdire les armes à feu ni d'ostraciser les propriétaires d'armes. Au contraire, PolySeSouvient reconnaît l'utilisation légitime des armes d'épaule, notamment pour des pratiques comme la chasse, et compte sur les centaines de milliers de propriétaires soucieux des risques inhérents associés aux armes à feu et conscients de leur responsabilité en lien avec leur usage et entreposage sécuritaires.

Or, au cours de la dernière année, certains groupes de lobby pro-armes continuent de [s'opposer au registre](#), faisant même [appel au boycott](#). Dans le respect de nos processus démocratiques ainsi que de l'intérêt public et du droit à la sécurité de tous les citoyens, nous comptons sur le gouvernement Legault afin qu'il procède de manière résolue dans le cadre de la dernière étape de la mise en œuvre de la *Loi sur l'immatriculation des armes à feu*.

Sur ce point, ayant témoigné des multiples défis associés à la mise en œuvre du registre fédéral à partir de 2000, **notre principale recommandation pour le gouvernement du Québec est de publiquement signaler son intention d'appliquer la loi dès la date butoir, en émettant systématiquement des contraventions aux fautifs.**

Une telle posture enverra un message clair à l'ensemble de la population, en particulier aux propriétaires réticents, à l'effet que le gouvernement prend la loi au sérieux, ce qui facilitera grandement la tâche aux autorités responsables de son application. **Au contraire, si le gouvernement choisissait de procéder d'abord à des avertissements, cela conférerait à tous les propriétaires récalcitrants un prétexte pour ne pas procéder à l'immatriculation de leurs armes en attendant d'avoir reçu un avertissement** – provoquant du désordre et de la confusion dans un système conçu pour protéger le public contre les risques associés aux armes à feu. Dans ce contexte, les pénalités en question s'avèrent tout à fait justifiées, notamment du fait que les propriétaires auront eu une année complète pour enregistrer leurs armes et que ces pénalités sont monétaires et non criminelles.

Heureusement, la Coalition Avenir Québec a reconnu dans le cadre de la campagne électorale que le gouvernement a « [le devoir de faire respecter la loi qui s'appliquera définitivement en février 2019](#) ».

Enfin, compte tenu des nombreux constats notamment révélés par l'entremise d'un récent [reportage d'enquête](#) en lien avec la facilité alarmante avec laquelle un individu peut obtenir un permis de possession et d'acquisition (PPA) au Québec, **nous demandons au gouvernement de se pencher sur l'amélioration du processus d'octroi des permis de possession et d'acquisition d'armes à feu** en investissant davantage de ressources pour le dépistage des candidats, en renforçant l'application des critères de la loi fédérale de manière à privilégier la sécurité publique en cas de doute, et en déployant une campagne de sensibilisation auprès des policiers et des tribunaux pour favoriser les mesures préventives.

En effet, il a été révélé qu'[aucune vérification des antécédents n'est effectuée](#) lorsque le candidat nie avoir eu des épisodes suicidaires ou dépressifs... comme l'a fait Alexandre Bissonnette, malgré qu'il ait été traité pour des troubles mentaux. C'est-à-dire que les enquêteurs ne vérifient pas à moins qu'il y ait un événement policier ou une plainte d'un proche. Même les deux répondants qui signent le formulaire du demandeur ne sont pas contactés.

Cela découle sans doute des piètres ressources dédiées au dépistage des candidats, soit à peine une dizaine d'employés pour traiter 100 000 demandes de permis chaque année. Il n'est donc pas surprenant que de nombreux auteurs de tragédies commises avec armes étaient détenteurs d'un PPA en règle (ex. attentat le soir des élections du PQ en 2012, meurtre du policier Thierry LeRoux, massacre à la Grande Mosquée de Québec, tuerie au Collège Dawson).

C'est tout à son honneur que la Coalition Avenir Québec se soit dite ouverte « à étudier toutes les mesures en vue d'améliorer la sécurité entourant le processus d'octroi de permis par la Sûreté du Québec. Tout en respectant les compétences fédérales, on doit s'assurer de mieux encadrer la recherche des antécédents pour éviter des tragédies. » Nous demeurons donc optimistes face aux suites de cet aspect critique de la lutte contre les tragédies évitables commises à l'aide d'armes à feu.

Le dossier du contrôle des armes à feu a historiquement fait l'unanimité à l'Assemblée nationale et le projet de loi sur l'immatriculation a été adopté avec une majorité écrasante de 99 contre 8. De plus, nous sommes extrêmement fiers et reconnaissants face à tous les partis et députés ayant su écarter du débat toute idéologie ou partisanerie politique. Il s'agit d'un dossier crucial pour la sécurité publique et entièrement cohérent avec nos valeurs communes de paix, d'ordre et de bonne gouvernance. Nous espérons que votre gouvernement poursuivra en ce sens en priorisant l'intérêt public au-delà de toute autre considération.

Nous serions reconnaissants d'avoir l'opportunité d'en discuter avec vous en personne d'ici la fin novembre.

En réitérant nos meilleurs vœux pour votre nomination, je vous demande d'agréer, madame Guilbault, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.



Heidi Rathjen, B.Ing., Dr.h.c., LLD, C.S.M
Coordonnatrice



Nathalie Provost, B.Ing. MB
Membre et porte-parole

c. c. Contrôleur des armes à feu
 Partenaires